

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 634 509 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
15.03.2006 Bulletin 2006/11

(51) Int Cl.:
A45C 7/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: 04030405.7

(22) Date de dépôt: 22.12.2004

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IS IT LI LT LU MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR LV MK YU

(30) Priorité: 08.09.2004 FR 0409525

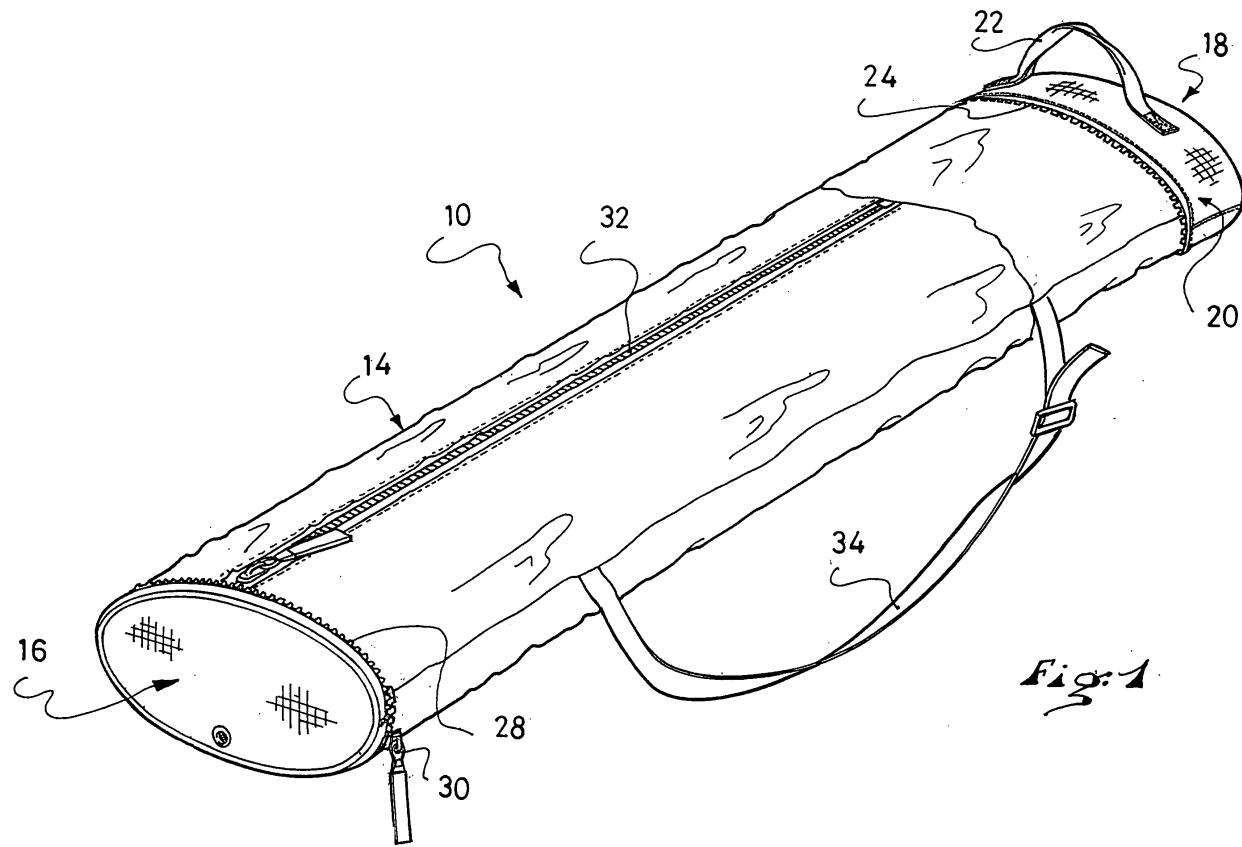
(71) Demandeur: Salomon S.A.
74370 Metz-Tessy (FR)

(72) Inventeur: Bollard, Jean-Yves
74290 Veyrier Du Lac (FR)

(54) Housse pour un article de sport allongé

(57) L'invention propose une housse essentiellement souple pour un article de sport allongé, du type comportant une enveloppe qui est destinée à former un compartiment de taille suffisante pour recevoir l'article de sport, du type dans lequel l'enveloppe comporte une paroi tubulaire continue (14) et une première (16) et une seconde (18) portion d'extrémité longitudinale opposées, caractérisée en ce que la housse comporte des moyens d'attache (26, 40, 42) qui permettent d'attacher la pre-

mière portion d'extrémité (16) avec une portion principale (20) de l'enveloppe dans une configuration repliée dans laquelle elles délimitent entre elles un volume réduit, et en ce que, dans cette configuration repliée, la partie de la paroi tubulaire (14) de l'enveloppe qui s'étend entre la portion principale (20) et la première portion d'extrémité (16) est repliée et contenue à l'intérieur du volume réduit délimité par la première portion d'extrémité (16) et la portion principale (20).



EP 1 634 509 A1

Description

[0001] L'invention se rapporte au domaine des housses pour le transport et ou la protection des articles de sport allongés.

[0002] Les articles de sport dont il est question ici seront par exemple des engins de glisse tels que les skis, les planches de ski nautique, les planches de surf d'eau ou les planches de surf des neiges. Ces engins mesurent généralement entre 120 et 200 centimètres.

[0003] Ces articles, sont donc souvent encombrants et peu faciles à manipuler, d'autant plus s'ils vont par paires (comme les skis), ou si l'on veut en transporter plusieurs à la fois. Il y a aussi intérêt à les protéger contre les rayures, les salissures, l'eau, le gel, etc...

[0004] Il a déjà été proposé des housses essentiellement rigides constituée généralement d'un étui en matière plastique. L'étui est éventuellement composé des deux éléments tubulaires fermés à une extrémité et ouverts à l'autre, les deux éléments étant destinées à s'emboîter l'un dans l'autre. L'étui peut aussi être divisé en deux selon un plan longitudinal, les deux éléments étant alors éventuellement articulés autour d'un axe longitudinal comme un étui d'instrument de musique. Cependant, les housses essentiellement rigides sont relativement lourdes mais elles sont surtout particulièrement encombrantes, y compris lorsqu'elles sont inutilisées.

[0005] En effet, les housses ne sont véritablement nécessaires que pendant le transport, même si elles peuvent aussi être utilisées pour le stockage. Bien souvent, les articles sont stockés en dehors de la housse, ne serait-ce que pour leur permettre de sécher convenablement. Aussi, la housse n'est alors pas utilisée et il apparaît alors utile qu'elle occupe le moins de place possible.

[0006] Pour cette raison, ainsi que pour des raisons de coût, les housses essentiellement souples, en toiles, sont les plus répandues. Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, elles sont généralement repliées au mieux possible et rangées. Très souvent, ce pliage n'est pas très facile, du fait que les housses sont généralement faites de toiles synthétiques relativement épaisses et glissantes, et les housses tendent à se déplier toutes seules. Au final, la housse occupe donc un volume non négligeable.

[0007] L'invention a donc pour but de proposer une nouvelle conception d'une housse essentiellement souple qui permette de stocker la housse de manière la plus aisée possible lorsqu'elle n'est pas utilisée, la housse présentant alors un encombrement minimal.

[0008] Dans ce but, l'invention propose une housse essentiellement souple pour un article de sport allongé, du type comportant une enveloppe qui est destinée à former un compartiment de taille suffisante pour recevoir l'article de sport, du type dans lequel l'enveloppe comporte une paroi tubulaire continue et une première et une seconde portion d'extrémité longitudinale opposées, caractérisée en ce que la housse comporte des moyens d'attache qui permettent d'attacher la première portion d'extrémité avec une portion principale de l'enveloppe

dans une configuration repliée dans laquelle elles délimitent entre elles un volume réduit, et en ce que, dans cette configuration repliée, la partie de la paroi tubulaire de l'enveloppe qui s'étend entre la portion principale et la première portion d'extrémité est repliée et contenue à l'intérieur du volume réduit délimité par la première portion d'extrémité et la portion principale.

[0009] D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description détaillée qui suit, ainsi qu'à la vue des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'une housse selon l'invention en configuration dépliée ;
- la figure 2 est une vue schématique en perspective de la housse de la figure 1 en configuration repliée ;
- la figure 3 est une vue schématique en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'une housse selon l'invention, en configuration repliée ;
- les figures 4 et 5 sont des vues très schématiques en coupe longitudinale de la housse de la figure 3, respectivement repliée et dépliée ;
- la figure 6 est une vue schématique en perspective d'un troisième mode de réalisation d'une housse selon l'invention en configuration dépliée.

[0010] On a illustré aux figures 1 et 2 une housse 10 qui est conforme aux enseignements de l'invention et qui est par exemple destinée à transporter une paire de skis alpins. Cette housse, qui est essentiellement une housse souple, présente ainsi une forme tubulaire dont la longueur maximale est par exemple de l'ordre de 190 cm et dont les dimensions en section sont de l'ordre de 15 à 25 cm. Dans ce premier exemple illustré, la housse présente une section de forme ovale. Bien entendu, de multiples autres formes pourraient être envisagées.

[0011] La housse 10 comporte ainsi une enveloppe réalisée essentiellement en tissus synthétiques, cette enveloppe comportant un paroi latérale tubulaire 14 qui est refermée par une première portion d'extrémité longitudinale 16 et par une seconde portion d'extrémité longitudinale 18 opposée à la première.

[0012] Dans ce premier exemple de réalisation de l'invention, la seconde portion d'extrémité 18 de l'enveloppe (celle en arrière plan sur les figures) est directement accolée à une portion principale 20 de l'enveloppe, qui est en l'occurrence formée d'un tronçon terminal de la paroi latérale 14 de l'enveloppe, et qui est ici munie d'une poignée de préhension 22. Dans l'exemple illustré, cette portion principale 20 ne mesure que quelques centimètres de long, par exemple entre 5 et 15 cm, et elle est délimitée longitudinalement vers l'extérieur par une paroi transversale formant la seconde portion d'extrémité 18, et, vers l'intérieur, par un bord interne le long duquel est monté un ruban denté 24 d'une fermeture à glissière 26. L'autre ruban denté 28 de ladite fermeture à glissière 26 est agencé à proximité de la première portion d'extrémité

16, laquelle est ici simplement formée d'une paroi transversale. Le second ruban denté 28 est donc agencé sensiblement le long du bord d'intersection de la paroi latérale tubulaire 14 avec la paroi transversale formant la première portion d'extrémité 16.

[0013] Comme on le voit à la figure 1, lorsque la housse est en configuration dépliée, la majeure partie de la longueur de la housse est donc formée par le tronçon de la partie latérale tubulaire 14 qui s'étend entre les deux rubans dentés 24, 28. Ce tronçon est de préférence constitué avec des matériaux souples tel que des tissus. Cette paroi tubulaire peut être composée de plusieurs panneaux assemblés entre eux.

[0014] Selon l'invention, les rubans dentés 26, 28 sont destinés à être assemblés l'un à l'autre selon la technique bien connue des fermetures à glissière, notamment à l'aide d'un curseur 30. Ce faisant, une fois assemblées l'une à la l'autre, la première portion d'extrémité 16 et la seconde portion d'extrémité 18 ne sont plus séparées que par la longueur de la portion principale 20, de sorte qu'elles délimitent entre elles un volume interne réduit. Selon l'invention, le tronçon de paroi tubulaire 14 de l'enveloppe qui s'étend entre la première portion d'extrémité 16 et la portion principale 20 est prévu pour être replié sur lui-même et pour être contenu à l'intérieur du volume réduit. Dans ce premier exemple, la fermeture à glissière 26 s'étend le long d'un parcours fermé autour de la circonférence de la paroi tubulaire 14, de telle sorte que, une fois fermée, le volume réduit est un volume sensiblement fermé.

[0015] Dans le premier mode de réalisation illustré sur les figures 1 et 2, les portions d'extrémité 16, 18 et la portion principale de l'enveloppe sont formés de tissus renforcés et présentent de ce fait un caractère semi-rigide. Bien que non obligatoire, ce renforcement est bien entendu avantageux en termes de solidité et de protection des extrémités des engins de glisse destinés à être reçus dans la housse. Le caractère semi-rigide de ces portions présentent en outre l'avantage que la forme de la housse repliée, telle qu'illustrée à la figure 2 est relativement stable et qu'elle forme une sorte de boîte à l'intérieur de laquelle il est facile de replier le reste de l'enveloppe. Lorsqu'il est ici question de « replier », il n'est bien entendu pas nécessaire que ce pliage soit fait de manière méthodique ou selon des schémas prédéfinis : l'enveloppe peut être tout simplement « bourrée » à l'intérieur du volume réduit. On notera cependant que, dans ce processus, l'enveloppe n'a pas besoin d'être retournée sur elle-même à la manière d'un doigt de gant.

[0016] Dans la pratique, on note que l'ensemble formé par la portion principale 20 et la seconde portion d'extrémité 18 délimite à lui seul une cavité fermée sur un côté et dans laquelle on peut progressivement entasser le tronçon repliable de l'enveloppe souple, jusqu'à ce que la première portion d'extrémité 16 se retrouve à proximité de la portion principale 20. On peut alors les attacher ensemble au moyen de la fermeture 26, la première portion d'extrémité 16 refermant ainsi le tronçon repliable

de l'enveloppe 14 à l'intérieur du volume réduit à la manière d'un couvercle.

[0017] Bien entendu, la housse comporte une ouverture refermable pour permettre l'introduction du ou des articles de sports. Dans l'exemple illustré, cette ouverture est aménagée dans le tronçon repliable de l'enveloppe tubulaire 14, sous la forme d'une fente longitudinale qui est refermée par une fermeture à glissière 32. D'autres modes de réalisation peuvent être envisagées, notamment en prévoyant une ouverture ayant une autre forme, ou en prévoyant d'autres moyens de fermeture. De même, on pourrait aussi envisager que l'ouverture soit agencée en partie ou en totalité dans l'une des portions d'extrémité 16, 18 et/ou dans la portion principale 20.

[0018] Dans l'exemple illustré, la housse comporte une sangle de portage qui est attachée en deux points du tronçon repliable de l'enveloppe, de telle sorte que la sangle 34 est elle aussi destinée à être repliée et contenue à l'intérieur du volume réduit lorsque la housse est en configuration repliée.

[0019] Dans le deuxième mode de réalisation de l'invention qui est illustré sur les figures 3 à 5, on remarque tout d'abord que la housse présente, en section transversale, une forme polygonale, en l'occurrence une forme sensiblement rectangulaire. Bien entendu, tout autre forme est envisageable.

[0020] Dans ce mode de réalisation, la portion principale 20 et la seconde extrémité 18 de l'enveloppe se présentent sensiblement de la même manière que dans le premier mode de réalisation, à savoir sous la forme de deux portions semi-rigides qui ne sont pas susceptibles d'être séparées l'une de l'autre.

[0021] En revanche, la première portion d'extrémité 16 comporte d'une part une paroi transversale 36, et d'autre part un élément de paroi tubulaire 38 qui, en configuration repliée de la housse, est destiné à venir s'engager par coulissolement longitudinal à l'intérieur de la portion principale, pour que les deux extrémités et la portion principale définissent le volume réduit tel qu'illustre à la figure 4. De ce fait, les dimensions en section de la première extrémité 16 sont un peu inférieures aux dimensions en section de la portion principale 20 dans laquelle elle s'embouche. Bien entendu, la housse comporte toujours le tronçon de paroi latérale tubulaire 14 qui s'étend de la première extrémité 16 jusqu'à la portion principale 20 et qui est destiné à être reçue à l'intérieur du volume réduit. Les parois 36, 38 de la première portion d'extrémité 16 forment un ensemble concave analogue à l'ensemble concave formé par la portion principale 20 liée à la seconde portion d'extrémité 18.

[0022] Dans ce deuxième exemple de réalisation, les moyens d'attache qui permettent de maintenir la première extrémité 16 attachée à la portion principale 20 sont réalisés sous la forme de bandes auto-agrippantes 40, 42 complémentaires (connues par exemple sous la marque Velcro). D'autres moyens pourront être utilisés, comme par exemple des bandes munies de boutons-pression.

[0023] A la figure 6, on a illustré une variante du premier mode de réalisation de l'invention, où la seconde portion d'extrémité 18 n'est pas définitivement solidaire de la portion principale 20 mais, au contraire, construite de manière parfaitement analogue à la première portion d'extrémité 16. Ainsi, la seconde portion d'extrémité 18 et elle aussi reliée à la portion principale 20 par un tronçon de paroi tubulaire souple et comporte elle aussi des moyens d'attache qui permettent de l'accrocher sur la portion principale dans une configuration repliée dans laquelle le tronçon de paroi tubulaire correspondant est replié à l'intérieur de volume réduit ainsi défini.

[0024] Avec cet agencement, la portion principale 20 se trouve sensiblement au milieu de la housse selon la direction longitudinale lorsqu'elle est en positon dépliée. Dans l'exemple illustré, les moyens d'attache de la seconde extrémité 18 sont constitués d'une fermeture à glissière identique à celle 26 qui permet l'accrochage de la première portion d'extrémité 16.

[0025] Dans ce mode de réalisation, les deux portions d'extrémité 16, 18 et leurs moyens d'attache 26 sont sensiblement identiques. Cependant on pourrait par exemple prévoir qu'une des portions d'extrémités soit construite comme dans le premier mode de réalisation des figures 1 et 2, et que l'autre portion d'extrémité soit construite selon le principe du mode de réalisation des figures 3 à 5. De même, tous types de moyens d'attache peuvent être prévus, éventuellement différents pour les deux portions d'extrémité.

[0026] Dans chacun des modes de réalisation décrits ci-dessus, on pourrait prévoir que l'une au moins des portions d'extrémités ou de la portion principale soit partiellement ou complètement réalisée en matériau rigide, par exemple en matière plastique moulée. Ce caractère éventuellement rigide ou semi-rigide de certaines parties de la housse n'empêche pas qu'on puisse considérer la housse comme étant essentiellement souple dans la mesure où la plus grande partie de la paroi tubulaire latérale 14 de l'enveloppe est elle bien souple, de manière à pouvoir être repliée facilement. On peut aussi prévoir que ces portions principale ou d'extrémité comportent des matériaux de rembourrage tels que de la mousse, pour protéger au mieux le ou les articles de sports contenus dans la housse.

[0027] On remarque par ailleurs que les portions 16, 18, 20 de la housse qui délimitent le volume réduit sont aussi des portions de l'enveloppe qui délimitent le compartiment dans la housse dans lequel l'article de sport est reçu. Ces portions ont donc une double fonction, l'une lorsque la housse est dépliée et l'autre lorsqu'elle est repliée. Il y a donc une utilisation optimale de la matière, ce qui favorise les gains de poids et de coûts.

[0028] De même, on a ici illustré le cas où la housse ne comporte qu'une seule enveloppe délimitant un seul compartiment. On peut cependant imaginer d'appliquer l'invention au cas d'une housse comportant plusieurs compartiments.

[0029] Dans tous les cas, la housse repliée se présen-

te sous une forme particulièrement compacte, facile à ranger.

5 Revendications

1. Housse essentiellement souple pour un article de sport allongé, du type comportant une enveloppe qui est destinée à former un compartiment de taille suffisante pour recevoir l'article de sport, du type dans lequel l'enveloppe comporte une paroi tubulaire continue (14) et une première (16) et une seconde (18) portion d'extrémité longitudinale opposées, **caractérisée en ce que** la housse comporte des moyens d'attache (26, 40, 42) qui permettent d'attacher la première portion d'extrémité (16) avec une portion principale (20) de l'enveloppe dans une configuration repliée dans laquelle elles délimitent entre elles un volume réduit, et **en ce que**, dans cette configuration repliée, la partie de la paroi tubulaire (14) de l'enveloppe qui s'étend entre la portion principale (20) et la première portion d'extrémité (16) est repliée et contenue à l'intérieur du volume réduit délimité par la première portion d'extrémité (16) et la portion principale (20).
2. Housse selon la revendication 1, **caractérisée en ce que** la portion principale (20) de l'enveloppe comporte un tronçon de la paroi latérale tubulaire (14) de l'enveloppe.
3. Housse selon la revendication 2, **caractérisée en ce que** la portion principale (20) de l'enveloppe est liée de façon permanente à la seconde portion d'extrémité longitudinale (18) de la housse.
4. Housse selon l'une des revendications 1 ou 2, **caractérisée en ce que** la housse comporte des moyens d'attache (26, 40, 42) qui permettent d'attacher la seconde portion d'extrémité (18) avec la portion principale (20) de l'enveloppe dans une configuration repliée dans laquelle elles délimitent entre elles un volume réduit, et **en ce que**, dans cette configuration repliée, la partie de la paroi tubulaire de l'enveloppe qui s'étend entre la portion principale (20) et la seconde portion d'extrémité (18) est repliée et contenue à l'intérieur du volume réduit délimité par la seconde portion d'extrémité (18) et la portion principale (20).
5. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la portion d'extrémité (16, 18) comporte une paroi concave (36, 38) délimitant partiellement le volume réduit.
6. Housse selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisée en ce que** la première (16) et/ou la seconde (18) portion d'extrémité est sensible

plane.

7. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la première (16) et/ou la seconde (18) portion d'extrémité présente une forme concave. 5
8. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la portion principale (20) et/ou la première (16) et/ou la seconde (20) portion d'extrémité est rigide ou semi-rigide. 10
9. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la paroi tubulaire (14) de l'enveloppe est souple. 15
10. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens d'attache comportent une fermeture à glissière (26) dont les deux rubans (24, 28) sont solidaires chacun d'une des portions à attacher. 20
11. Housse selon la revendication 10, **caractérisée en ce que** la fermeture à glissière forme un contour fermé. 25
12. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** les moyens d'attache comportent des bandes auto-agrippantes (40, 42). 30
13. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** la paroi latérale tubulaire (14) comporte une ouverture refermable (32) pour l'accès au compartiment destiné à recevoir l'article de sport. 35
14. Housse selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, **caractérisée en ce que** l'une au moins des portions d'extrémité (16, 18) ou de la portion principale (20) comporte une ouverture refermable pour l'accès au compartiment destiné à recevoir l'article de sport. 40
15. Housse selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisée en ce que** l'une ou l'autre des portions d'extrémité (16, 18) est reçue au moins partiellement à l'intérieur de la portion principale. 45

50

55

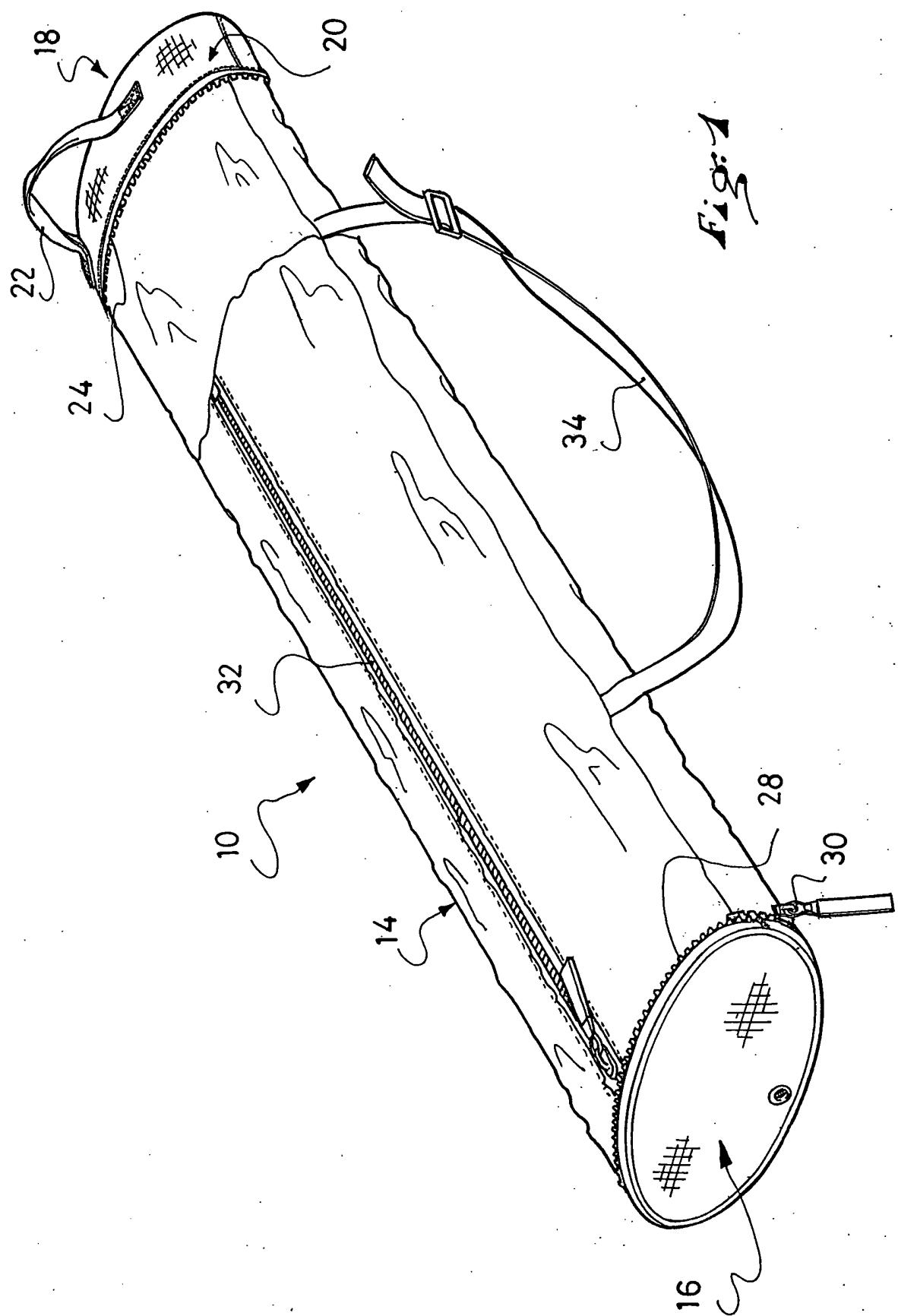


Fig. 2

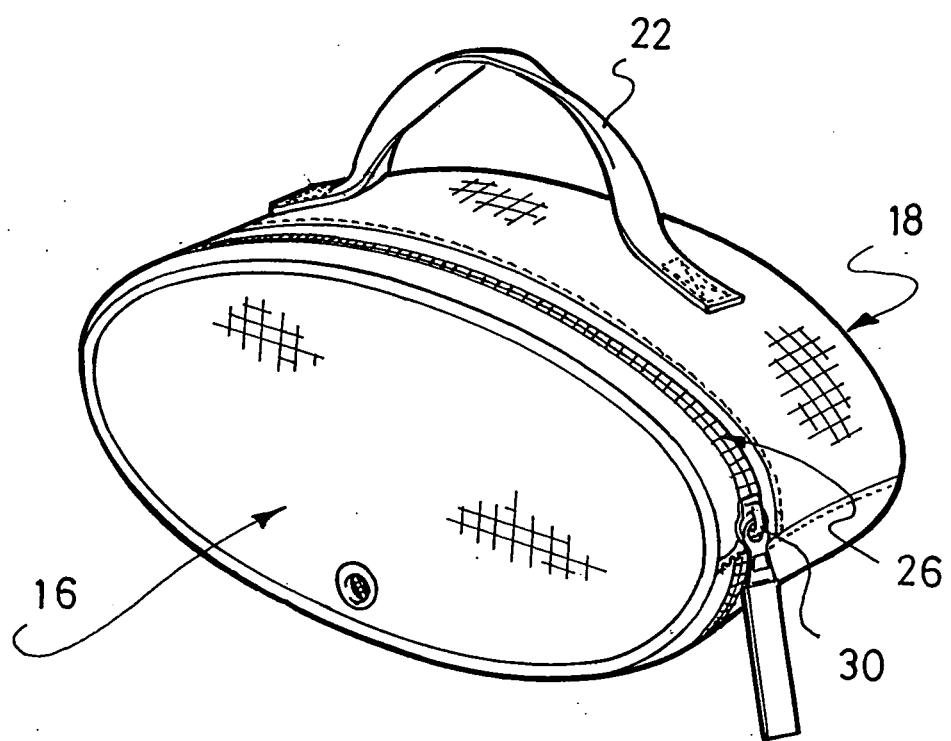
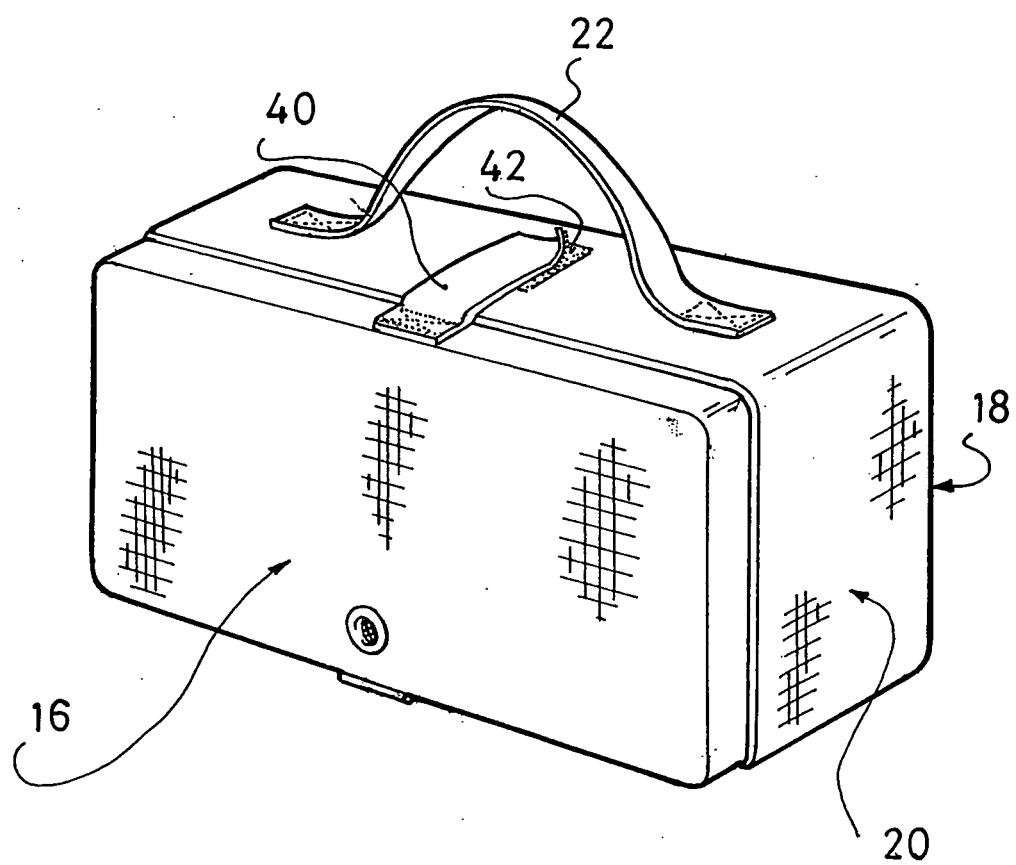
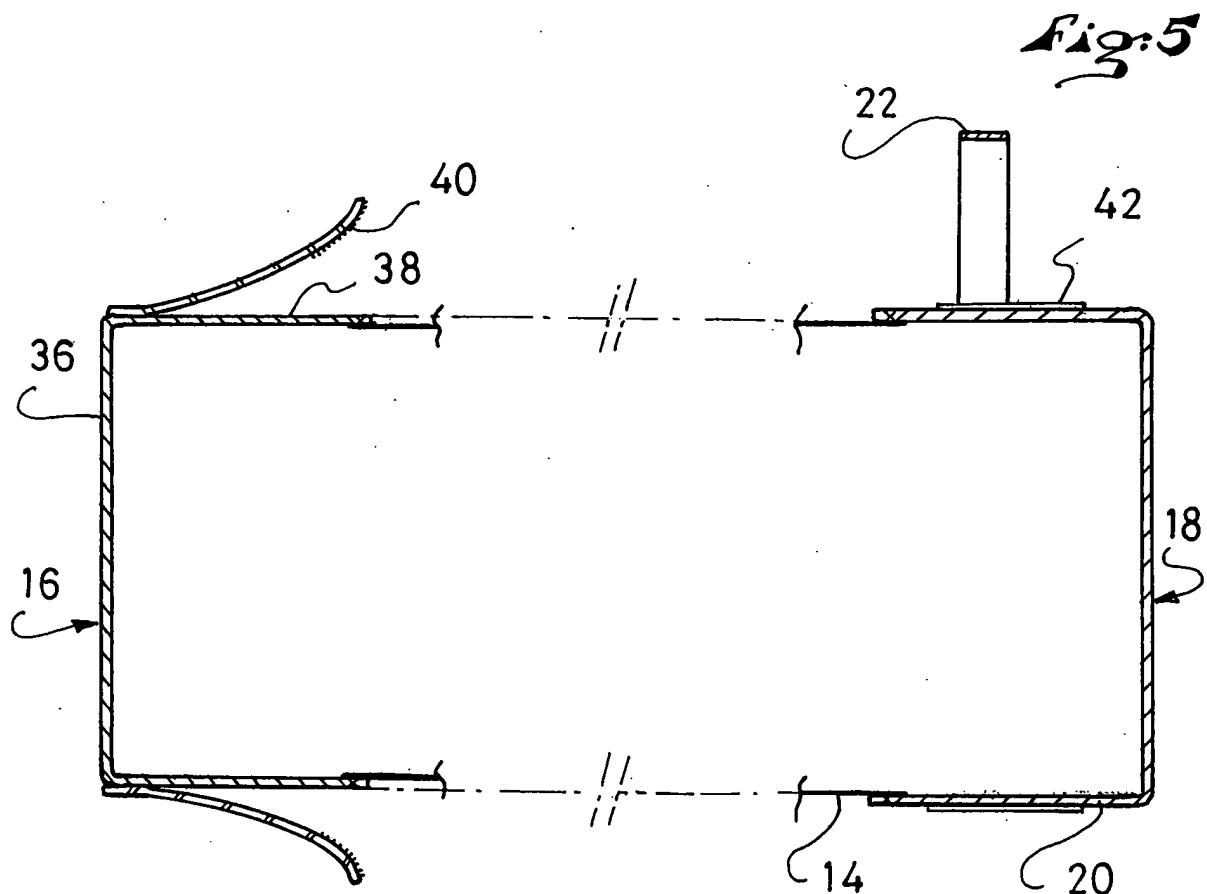
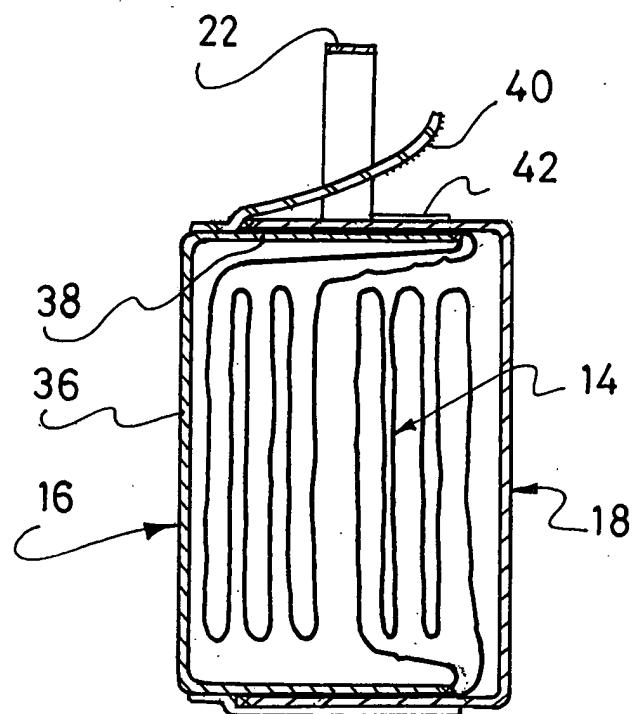
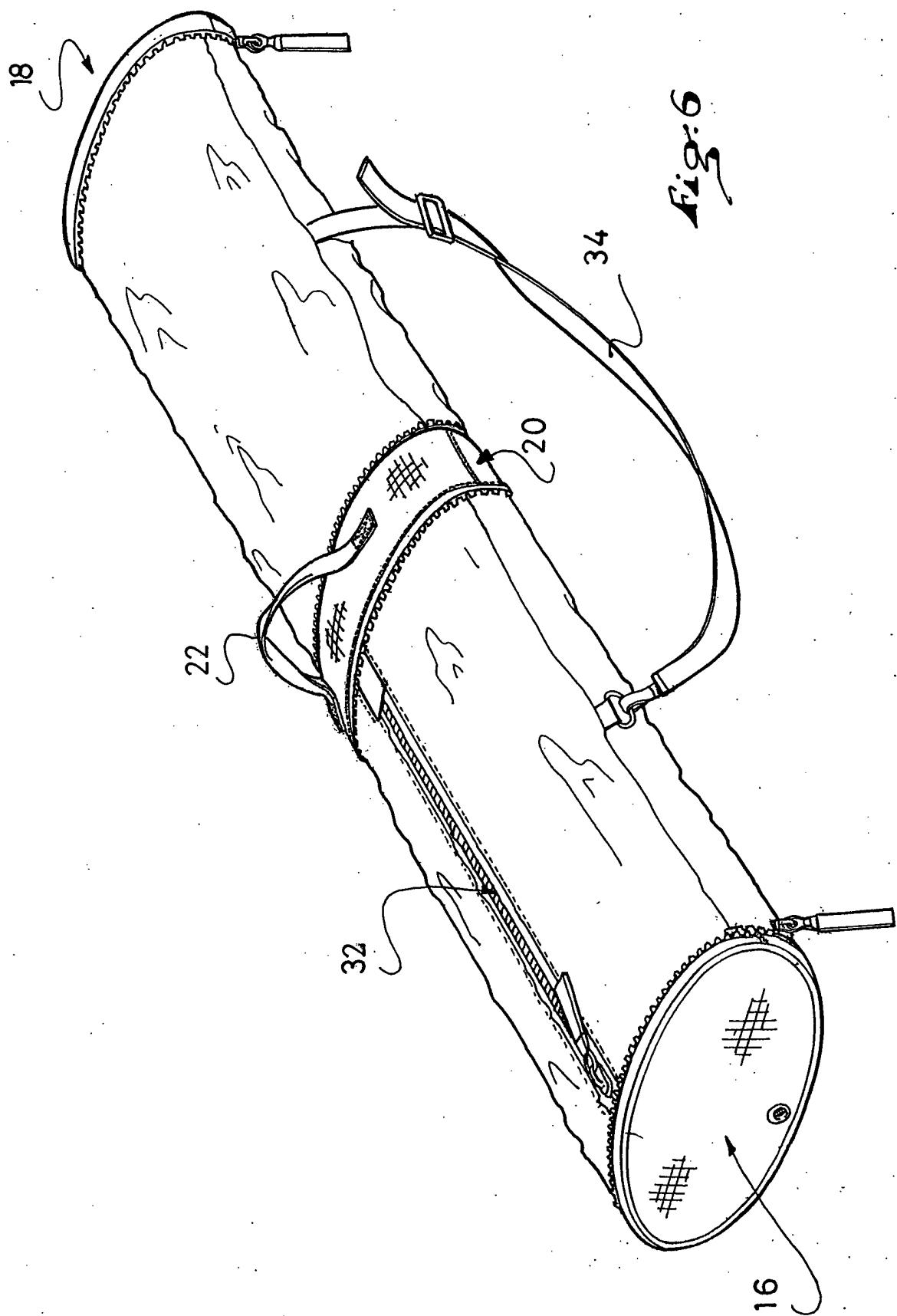


Fig. 3









DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
X	US 4 830 154 A (GERCH ET AL) 16 mai 1989 (1989-05-16) * colonne 6, ligne 32-46; figures 6-9 * -----	1-4,6, 9-11,13, 14	A45C7/00
X	US 4 312 431 A (COREY ET AL) 26 janvier 1982 (1982-01-26) * colonne 2, ligne 60 - colonne 3, ligne 7; figures 2-4 * -----	1-3,14	
X	GB 2 244 210 A (* SKITUBE LIMITED) 27 novembre 1991 (1991-11-27) * abrégé; figures 1-4 * -----	1-3,6,8	
X	EP 0 359 520 A (RAMSAY, RICHARD PATRICK JAMES) 21 mars 1990 (1990-03-21) * le document en entier * -----	1-3,6,8	
X	CA 2 300 014 A1 (CALIFORNIA INNOVATIONS INC) 25 août 2001 (2001-08-25) * page 17, ligne 1-13; figure 7 * -----	1-3,6,9, 12,13	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A45C B63C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
2	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	16 janvier 2006	Lang, D
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 04 03 0405

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

16-01-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)			Date de publication
US 4830154	A	16-05-1989	AUCUN			
US 4312431	A	26-01-1982	AUCUN			
GB 2244210	A	27-11-1991	AUCUN			
EP 0359520	A	21-03-1990	GB 2222764 A	21-03-1990	JP 2144082 A	01-06-1990
			US 5005743 A	09-04-1991		
CA 2300014	A1	25-08-2001	AUCUN			